



Mar 13, 2017

Carte Blanche prolonge la période de conventionnement et engage un travail commun avec le Synea En commun accord avec le Syndicat national des entreprises de l'audition, la plateforme ouvre son appel à propositions jusqu'au 20 mars et avance la réouverture définitive du réseau audio au 3 avril 2017.

Dans un communiqué commun, Carte Blanche Partenaires et le Synea annoncent s'être entendus le 9 mars sur le fait que les démarches administratives pour la constitution du dossier de conventionnement nécessitaient une adaptation des modalités et de la période. Initialement fixée au 13 mars, la fermeture du conventionnement (en période « initiale ») est ainsi reportée au 20 mars 2017 pour tous les audioprothésistes ayant engagé leurs démarches de conventionnement au nouveau réseau. « Toujours dans une logique d'ouverture et de liberté dans le choix du professionnel de santé, la réouverture définitive du réseau des audioprothésistes de Carte Blanche, initialement prévue au deuxième semestre 2017, a été avancée au 3 avril », ajoute le communiqué. Ajuster le dispositif aux pratiques Avec cette réouverture définitive anticipée, Carte Blanche Partenaires explique vouloir accorder davantage de souplesse aux audioprothésistes qui souhaitent se conventionner. La plateforme espère aussi rassembler le plus grand nombre de professionnels et garantir à ses bénéficiaires un plus large choix au sein du réseau et une plus forte proximité. Certains points du conventionnement ayant fait l'objet de réserves par le Synea, Carte Blanche Partenaires et le syndicat annoncent en outre s'être mis d'accord « pour travailler ensemble afin d'ajuster le dispositif à court et moyen terme, tant que faire se peut, au plus près des pratiques des audioprothésistes, sans toutefois changer de cap ni modifier le positionnement du réseau Carte Blanche, fondamentalement axé sur la qualité de services au profit de ses bénéficiaires